

académie  
Toulouse

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Aveyron  
éducation  
nationale

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de l'Aveyron

Secrétariat Général

MAB/MS/12-13/113

Dossier suivi par  
Marie-Annick BUSNEL

courriel  
ia12@ac-toulouse.fr  
tél.  
05 67 76 53 54  
fax  
05 67 76 53 40

279 rue Pierre-Carrère  
Parc d'activités de la  
Gineste  
C.S. 13117  
12031 Rodez cedex 9

Rodez, le 3 septembre 2013

Madame la secrétaire départementale,

Je viens de prendre connaissance de votre courrier transmis par e-mail ce jour, relatif à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Effectivement, je mesure le caractère contraint du calendrier qui a été adressé en juillet à l'ensemble des directeurs d'écoles en même temps qu'aux maires. Mais ce calendrier qui tient compte des échéances électorales, s'impose à nous tous à la demande du ministre de l'Education Nationale. Il ne s'agit donc pas d'un choix que je fais spécifiquement pour le département de l'Aveyron.

Comme cela a été fait dans les autres départements de l'académie, j'ai adressé un courrier à tous les élus et directeurs d'école afin de les prévenir suffisamment tôt de ce resserrement du calendrier, pour qu'ils soient prêts dès après la rentrée à s'engager dans les concertations nécessaires.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes fait l'objet de réflexions et d'échanges depuis la fin de l'année 2012. Le fait pour les communes d'avoir sollicité une dérogation pour mettre en place la réforme en 2014 n'a pas dû avoir pour effet de stopper toute réflexion sur un sujet aussi important. Je rappelle en outre que les 3 heures de concertation supplémentaires ont été attribuées à toutes les écoles y compris celles qui ne passaient pas aux nouveaux rythmes dès la rentrée 2013.

Enfin, le temps de concertation dédié à la réunion des CTSD et CDEN est lié à la réglementation relative à la tenue de ces instances et à la nécessité d'anticiper sur l'éventualité d'un problème de quorum ou de vote négatif.

Je vous prie d'agréer, madame la secrétaire départementale, l'expression de ma considération.

Le directeur académique des services de  
l'éducation nationale de l'Aveyron



Christian PATOZ

SNUIPP de l'Aveyron  
Les corniches de Bourran  
Rue de Vienne  
12000 Rodez  
à l'attention de Valérie Tavernier  
secrétaire départementale  
snu12@snuipp.fr